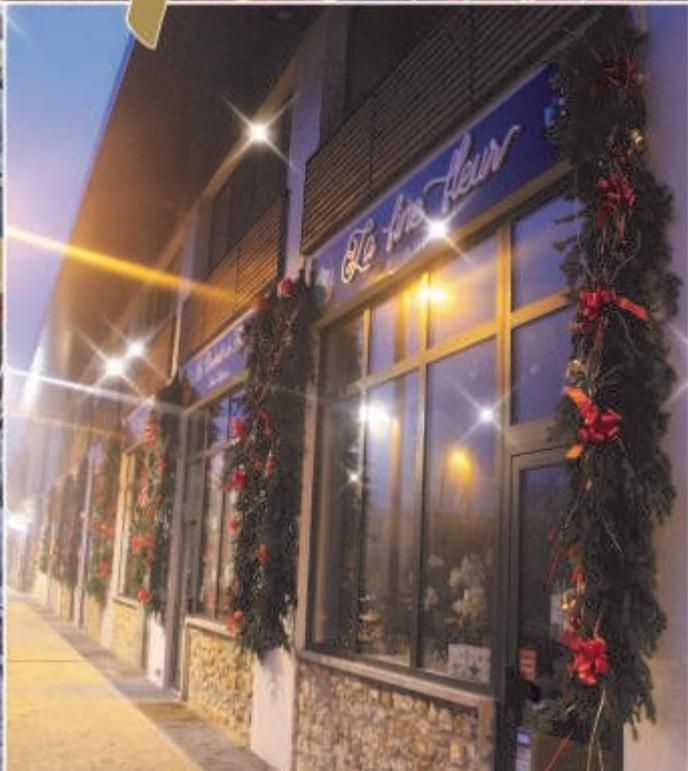




# Cantu *Lupi*

MARNE et SEINE  
COMMISSION DE GESTION





# Conseil municipal du 8 décembre 2017

Retrouvez la vidéo de l'intégralité des débats sur le site [www.chanteloupenbrie.fr](http://www.chanteloupenbrie.fr)

**Étaient présent(e)s** : M<sup>mes</sup> Pierrette MUNIER, Fabienne GILLIOT, Caroline DUMONT, Martine BERNADAT, Meryeme EL ALAOUI, Lina TRAQUE, Martine ZAR, Gaëlle BOUVIER ; MM. Marcel OULÉS, Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Toufik HAMDJ, Bertrand CARLIN, Thierry ROCHETTE, Christian JAYET, Georges PAMBOU, Hugo WOLANSKI.

**Absents excusés** :

M. Eddie POPOTTE pouvoir M. Marcel OULÉS  
M<sup>me</sup> Evelyne HORLAVILLE (pas de pouvoir).

Secrétaire de séance : M. Thierry ROCHETTE.

Avant l'ouverture de la séance 1 minute de silence en l'honneur de Pierre-Marie SOULIS a été observé.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2017

Adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Installation d'un conseiller municipal : M. Hugo WOLANSKI

**A l'unanimité (M. Hugo WOLANSKI n'a pas participé au vote).**

## FINANCES

### • DÉCISION MODIFICATIVE N°01-2017

Par 15 voix pour et 3 abstentions (M<sup>me</sup> Gaëlle BOUVIER, MM Georges PAMBOU et Christian JAYET)

### • ADMISSION EN NON-VALEUR. Vote à l'unanimité

• **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017 AVANT LE VOTE DU BUDGET DÉFINITIF.** Vote à l'unanimité

• **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CLASSE ULIS (UNITÉ LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À CHESSY (ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018).** Vote à l'unanimité

## URBANISME

• **M. LE MAIRE PROPOSE D'AJOUTER UN POINT CONCERNANT UNE DIA ARRIVÉE EN MAIRIE 48 H AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL.** Vote à l'unanimité

• **DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SITUÉE ENTRE LE CARREFOUR ROUTE DE LA FERME DU PAVILLON – BOULEVARD DE LA PLAINE ET L'AVENUE DE LA FERME BRIARDE.** Vote à l'unanimité pour route de la Ferme du Pavillon

• **DÉCISION SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LA PARCELLE YA 495 (LOT CHE-3B) – ZAC DU CHÊNE-SAINT-FIACRE (00HA 54A 30CA).** Vote à l'unanimité

• **DÉCISION SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LES PARCELLES YA 502-503 (LOT CHE-3B) – ZAC DU CHÊNE-SAINT-FIACRE (02HA 54A 30CA).** Vote à l'unanimité

• **DÉCISION SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LA PARCELLE B 1043 – 10 ALLÉE DES FRÊNES (00HA 04A 96CA).** Vote à l'unanimité

• **DÉCISION SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LES PARCELLES YA 87-298-459 À 463 (LOT B1A) – 25 AVENUE DE LA FERME BRIARDE – CC LE CLOS DU CHÊNE (05HA 95A 31CA).** Vote à l'unanimité

## RESSOURCES HUMAINES

• **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE.** Vote à l'unanimité

• **MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).** Vote à l'unanimité

## CAMG

• **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES INCENDIE.** Vote à l'unanimité

• **CONVENTION DE PARTENARIAT – INTERVENTIONS MUSIQUE EN MILIEU SCOLAIRE ET TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.** Vote à l'unanimité

• **APPROBATION DU RAPPORT DE CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CLECT DU 27 JUIN 2017.** Vote à l'unanimité

## MOTION

• **MOTION CONTRE LE PROJET DE FUSION CHANTELOUP/MONTEVRAIN (SUR TABLE).** Vote à l'unanimité

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

**QUESTIONS ORALES (article 5 du règlement intérieur et article L 2121-19 du CGCT).**





### MOTION

En votant, lors du dernier Conseil municipal, une motion visant à rejeter définitivement toute idée de fusion avec Montévrain, les élus de Chanteloup-en-Brie ont affirmé leur volonté de préserver l'identité et l'intégrité de notre territoire.

En effet, au regard de la taille et des populations de nos deux communes, de nos projets de développement urbain respectifs et de nos poids économiques différents, cette fusion ne présenterait aucun intérêt pour notre collectivité. Il faut ajouter à cela, une fiscalité foncière plus lourde à Montévrain et un P.L.U. qui, appliqué à notre territoire, aurait des conséquences catastrophiques sur notre environnement. Ces derniers éléments viennent renforcer l'incompatibilité d'une fusion qui ressemblerait plus à une absorption.

De plus, dans ses directives au gouvernement, le Président de la République précise qu'aucune fusion ne pourra être imposée.

En 2001, avec huit autres communes, Chanteloup-en-Brie participait à cet évènement fondateur que fut la création d'une Communauté de communes, première étape de fusion d'un territoire. Fusion qui respectait la personnalité morale de chacune des communes adhérentes. Si aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire regroupe vingt communes, Montévrain n'a rejoint celle-ci qu'en 2013.

La CAMG, à travers ses compétences propres et la mutualisation de certains services, illustre parfaitement cette volonté de regroupement visant à optimiser les moyens d'un meilleur service public.

Tout au long de ces années, Chanteloup-en-Brie aura, dans tous les domaines et à hauteur de ses capacités, participé activement à ce projet ambitieux et novateur du développement de notre territoire. L'appartenance à cette communauté d'agglomération se suffit à elle-même, et la fusion de nos deux communes n'apporterait rien de plus à un territoire qui a obtenu le droit de conserver son autonomie.

Il y a un peu plus de deux siècles, juste avant la Révolution française, le curé Louis-François Le More, qui deviendra par la suite, le premier Maire républicain de Chanteloup avait déjà combattu, avec succès, les vellétés d'absorption de sa paroisse, par son homologue montévrainois.

Aujourd'hui, comme jadis, Chanteloup ne fusionnera pas avec Montévrain.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et proches de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi*.

Marcel OULÉS,  
Maire



# LE NOUVEAU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

En discussion au Parlement, la loi de finances 2018 prévoit :

Parler de « suppression de la Taxe d'Habitation » est erreur de langage ou d'annonce car elle figurera toujours dans les budgets des collectivités sans changement par rapport aux années précédentes.

La réforme de la TH est un mécanisme de dégrèvement.

## Trois propriétés :

1. La mesure d'allègement de cette taxe sera neutre pour le budget des collectivités.
2. Il s'agit d'un dégrèvement avec une montée en puissance sur 3 ans et non une exonération suivie d'une compensation.
3. Il n'y a pas de perte d'autonomie fiscale. La collectivité ne perd rien du supplément de ressources qu'elle tirerait avec une augmentation du taux ou de la réduction des abattements.

## Mécanisme d'application

1. L'état se substituera au contribuable local en payant la TH à sa place (dégrèvement). Cette contribution sera égale au produit de la base de l'année en cours par le taux de TH voté en 2017.
2. Le contribuable paiera, en cas d'augmentation du taux, une contribution marginale. Cette contribution sera égale au produit de sa base par la différence du taux TH de l'année en cours et le taux voté en 2017. Si le taux reste inchangé un contribuable éligible ne paiera rien.
3. Il n'y a aucun report d'impôt local sur les contribuables non éligibles à la mesure.

## Seuils d'éligibilité et lissage

Le bénéfice du nouveau dégrèvement (article 1414 du CGI) est soumis à une condition relative au **revenu fiscal de référence (RFR)**.

Un mécanisme de lissage du dégrèvement est proposé afin d'atténuer les effets seuils. Pour une personne seule, le seuil de référence est fixé à 27 000 € pour un dégrèvement total. Mais au-dessus de ce seuil et jusqu'à 28 000 € le contribuable bénéficie d'un dégrèvement partiel. Au-dessus de 28 000 € le contribuable paie la totalité de la taxe.

A partir de 3 enfants, chaque enfant représente une part

Caractéristiques du foyer fiscal	Célibataire	Couple sans enfant ou famille monoparentale avec 1 enfant	Couple + 1 enfant ou famille monoparentale avec 2 enfants	Couple + 2 enfants	Famille monoparentale avec 3 enfants	Couple + 3 enfants	Couple + 4 enfants
Nb de personnes	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	4 pers	5 pers	6 pers
<b>Nb de parts</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2,5</b>	<b>3</b>	<b>3,5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Nb de ½ parts	2	4	5	6	7	8	10
Suppl. par ½ part		8 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
<b>Seuil 1 de RFR</b>	<b>27 000</b>	<b>43 000</b>	<b>49 000</b>	<b>55 000</b>	<b>61 000</b>	<b>67 000</b>	<b>79 000</b>
Seuil 2 de RFR (lissage)	28 000	45 000	51 000	57 000	63 000	69 000	81 000
Ecart	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Seuil 1 = seuil effectif de dégrèvement

Seuil 2 = seuil de réfaction

Coefficient de réfaction = (RFR-seuil 1) divisé par (le seuil 2 - seuil 1)

## Mécanisme transitoire

Après application des mesures déjà existantes de plafonnement en fonction du revenu, les contribuables éligibles bénéficieront de leur dégrèvement de TH à hauteur de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

Pierrette MUNIER,  
Adjointe chargée des finances



# UN RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS ?

Conformément aux directives du Ministre de l'Éducation Nationale, le décret du 28 juin 2017 permet aux collectivités territoriales de pouvoir abroger la réforme PEILLON et de revenir à la semaine de 4 jours.

Une consultation s'est donc déroulée pour les familles entre le 4 et le 8 décembre dernier, ainsi que pour les acteurs et partenaires éducatifs, professeurs des écoles et agents en charge de l'encadrement des enfants.

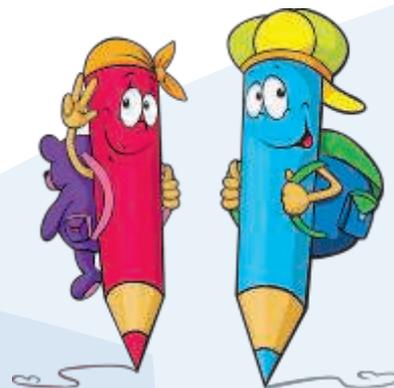
C'est à une large majorité que le retour à la semaine des 4 jours a été choisi.

Familles : 78% pour, 22% contre;

Professeurs des écoles 75 % pour, 25 % contre;

Personnel municipal : 90% pour , 10 % contre.

Après cette consultation, une concertation réunissant des enseignants, des représentants de parents d'élève et le service enfance se déroulera courant janvier afin de repenser les nouveaux horaires qui seront applicables à la rentrée de septembre 2018, l'obligation ministérielle imposant un total de 24 heures d'enseignement hebdomadaire.



## DIS-MOI, C'EST QUOI UN DROIT POUR UN ENFANT ?

Durant deux semaines, du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, l'équipe d'animation a organisé pour la deuxième année des animations autour des Droits de l'Enfant.

Cette année, 100% des classes étaient invitées des grandes sections de maternelle au CM2. Accompagnés de leurs professeurs, les élèves ont pu apprendre, découvrir et s'exprimer sur leur Droits, définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les animations autour de ce thème se sont déroulées à la salle des fêtes et au centre de Loisirs de la Ferme du Pavillon, ce qui a permis aux enseignants de découvrir l'univers des loisirs de nos enfants.

Quelles belles idées que celle de l'arbre généalogique qui trône à présent dans l'escalier du centre de loisirs ainsi que celle du planisphère qui nous a permis de voir que nous avons tous des origines éparpillées et que cette diversité fait la force de notre Nation.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe d'animation pour la qualité du travail fourni et à saluer de l'intérêt de cette action en direction des petits Chanteloupiens.

Un court-métrage réalisé par l'équipe d'animation est disponible sur le site de la mairie.

Bien sûr, rendez-vous l'année prochaine aux alentours du 2 novembre pour de nouvelles aventures.



DROITS - L'ENFANT



Grégory ATTÉBA  
Adjoint chargé des affaires scolaires



# LA NUIT DES MOTS VIVANTS

## HOU HOU ! RÉCIT D'UNE BELLE HISTOIRE HANTÉE

Vous étiez près de soixante-dix personnes à frissonner de plaisir devant le manoir poussiéreux, servant de décor à la nouvelle édition de *la Nuit des Mots Vivants*, le 25 novembre dernier.

Un propriétaire écossais un peu bizarre et maladroit, un fantôme (féminin) « voulant redevenir belle et sympa », un jeune public captivé, tels étaient les ingrédients de ce spectacle à partir de trois ans – et ce ne sont pas les plus timides !

Le jeu constant entre la salle (les adultes), les premiers rangs (les enfants) et les comédiens était particulièrement réussi grâce aux apartés et aux nombreuses répliques improvisées.

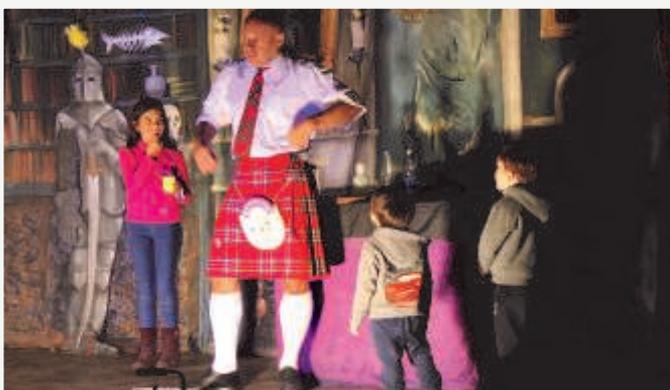
Les enfants furent invités à monter sur scène (fous rires en pagaille), à composer le fameux cocktail magique censé redonner ses atours à notre fantôme. Ils se firent même

disputer lorsqu'ils se trompèrent dans la formule... Bref un bon moment de détente et de délire en famille.

> **Ne manquez pas le prochain spectacle *Contes en lumière* (3-12 ans) : samedi 14 avril 2018 à 18 h.**

*Pour retrouver la flamme des rêves sans âge,  
Après de Wagnuka le pivert, en été comme en hiver,  
Ou bien de Jolie Chauve-souris, qui vole la nuit,  
Sous la lumière du soleil ou tel Pierrot sous la lune,  
Sans oublier le dragon à trois têtes,  
Avec refrains et chansons qui réchauffent les cœurs !*

Réservations et informations : service culturel 01 64 12 74 54  
culture@chanteloupenbrie.fr



## UN PARFUM DE NOËL À CHANTELOUP-EN-BRIE

Une quinzaine d'exposants était au rendez-vous du traditionnel marché de décembre installé dans la salle Van Dongen, mise en lumière pour l'événement. Vous étiez plus de 370 visiteurs lors de ce week-end - dont de nombreux enfants - attirés aussi par les animations proposées par la ville.

### Au plaisir des mômes

Mathilde, notre maquilleuse a tout de suite été très sollicitée. Squelettes, animaux de toutes sortes, décorations féériques sont vite apparus sur les visages. Nous avons été surpris par la patience et le sérieux des jeunes modèles, ravis de se faire ensuite photographier. Plusieurs sont même allés partager leur nouvelle tête avec le père Noël, venu spécialement de Laponie avec de très bons chocolats.

### Stands de décoration, créateurs, artisans

Parmi les nouveautés, nous avons aimé : les cakes bio d'Alter Natur – je conseille celui à la pomme et à la cannelle - les céramiques d'Ozéclore, l'épicerie du terroir et le caramel beurre salé maison de Jenny.

L'association des parents d'élèves (ACPE), appuyée par de jeunes vendeurs très motivés, présentait les créations des

enfants de la maternelle du Cantou et proposait de nombreuses tentations sucrées : crêpes, brochettes de bonbons...

Le coup d'envoi est donné, à vous de jouer maintenant. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année avec vos proches.

Yves BUTEAU  
Service culturel



# ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

## CÉRÉMONIE OFFICIELLE - DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est une tradition. Elle permet de présenter la commune aux nouveaux chanteloupiens et chanteloupiennes afin d'échanger avec les élus, les acteurs locaux et les services municipaux.

Conçue comme un moment de rencontre et d'échange, elle donne l'occasion de découvrir le patrimoine ainsi que les grands axes de l'action municipale en matière d'urbanisme, d'environnement, d'équipements et, d'offres de services...

Les nouveaux venus sont invités à partager l'histoire de Chanteloup-en-Brie, ses différents projets ainsi que sa vie associative, culturelle et économique.

Après le traditionnel discours de M. le Maire, un apéritif offert par la municipalité a permis aux familles présentes de poursuivre les échanges en toute convivialité.

### Quelques contacts utiles

<b>Accueil de la mairie :</b>	<b>01 64 12 74 50</b>
<b>Service urbanisme :</b>	<b>01 64 12 74 52</b>
<b>Services techniques :</b>	<b>01 64 12 42 70</b>
<b>Service affaires scolaires :</b>	<b>01 64 12 74 58</b>
<b>Service culturel :</b>	<b>01 64 12 74 54</b>
<b>Service communication :</b>	<b>01 64 12 74 50</b>
<b>Service enfance/jeunesse :</b>	<b>01 64 12 74 57</b>
<b>Accueil de loisirs Le Cantou :</b>	<b>01 64 02 58 62</b>
<b>Ecole maternelle Le Cantou :</b>	<b>01 64 02 48 39</b>
<b>Ecole élémentaire Le Loupiot :</b>	<b>01 64 02 13 03</b>
<b>Centre multi accueil Les Crayons de Couleurs :</b>	<b>01 60 54 19 61</b>
<b>Conservatoire de Marne et Gondoire (antenne Chanteloup)</b>	<b>01 60 07 69 58</b>
<b>Bibliothèque de Marne et Gondoire :</b>	<b>09 66 91 39 29</b>

### Demande de documents

Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux...

Pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions, faites-vous connaître au **01 64 12 74 50**.

Service Communication

## ETAT CIVIL

Nous leur souhaitons la bienvenue :



Lou BRETON	09 octobre 2017
Luca BORDAS	11 octobre 2017
Sabri MEZIDI	18 octobre 2017
William LACOMBE	25 novembre 2017

Ils nous ont quittés :



Jeanne SAUVÉE	29 septembre 2017
Marie VIGOUROUX	01 octobre 2017
Gisèle AUBRY	06 octobre 2017
Giselle MAËS	08 octobre 2017
Grégory JAUBERTY	13 octobre 2017
Pierre Marie SOULIS	14 octobre 2017
Marie FONTAINE	27 octobre 2017
Renée TRICHARD	23 novembre 2017
André TROUET	03 décembre 2017
Anna ROSSÉ	05 décembre 2017





1



2



3



4



5



6

1 : Concert de la Sainte-Cécile  
2, 3 et 4 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918  
5 et 6 : Accueil des nouveaux habitants



# LA FIESTA TROPICALE DU 15 DÉCEMBRE

## Repas de fin d'année des séniors

### Couleurs des tropiques.

Organisé et préparé par les membres bénévoles du CCAS, le repas de fin d'année pour nos anciens est une tradition dans notre petite ville.

Ainsi quatre-vingt de nos aînés ont pu savourer un repas traiteur fourni par « la Raymondine », avec une animation autour de la Caraïbe de la compagnie de danseurs « Fiesta Tropicale »

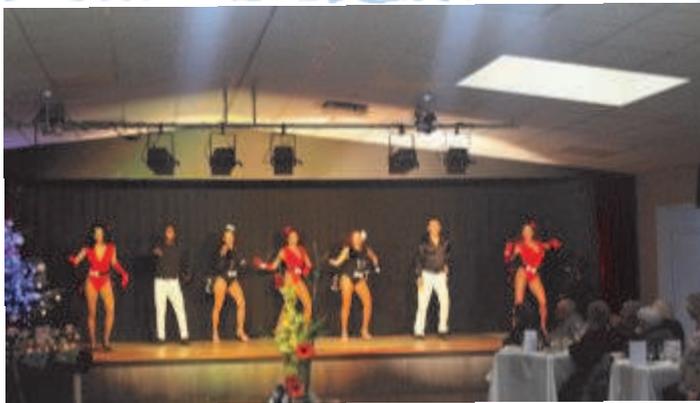
Un spectacle magnifique qui a ravi tout le monde.

Par ailleurs, nos commerçants de ville, *La Corbeille de Fruits*, *Bailly Viandes*, la boulangerie *Bondiguel* et notre fleuriste *La Fine Fleur*, nous ont aidé à l'organisation de cette journée festive.

Rappelons qu'au delà de son action sociale, le CCAS œuvre aussi pour qu'en cette période de fêtes, nos anciens puissent avoir pour celles et ceux qui sont seuls un peu de joie.

Je veux aussi saluer l'initiative de l'école maternelle du Cantou qui a organisé son marché de Noël à la Girandière, le 8 décembre dernier.

Grégory ATTÉBA  
Président par délégation du CCAS



### Une retraite bien méritée !



Le docteur DRUET-CAZAS s'est installée à Chanteloup-en-Brie le 19 septembre 1987.

Elle est depuis trente années à l'écoute et au service des Chanteloupiens et des alentours.

Le 15 décembre dernier, notre médecin a posé définitivement son stéthoscope.

Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons une très belle retraite.



# ASC CHANGE DE PRÉSIDENCE

associations



L'Association est animée depuis plus de quarante ans par des bénévoles qui ont à cœur de permettre aux habitants de Chanteloup et des environs de pratiquer des activités sportives sur la commune.

Du simple loisir à la compétition de haut niveau, de l'initiation des plus jeunes au maintien en forme des seniors, l'ASC contribue fortement au lien social à l'intérieur de notre village.

Après vingt deux années consacrées à cette oeuvre d'intérêt général dont seize comme président, Luc THÉAULT laisse la

Présidence de l'ASC à Olivier COLAISSEAU qui se donne pour mission de maintenir les activités existantes et d'en proposer de nouvelles, malgré un contexte financier difficile. Luc continuera en tant que Vice-Président à faire profiter l'Association de sa précieuse expérience.

Vous pouvez pratiquer au sein des sections de l'ASC : gymnastique adultes, multisports enfants, karaté enfants, ados et adultes, tennis, ping pong, pétanque et randonnée pédestre. Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre, les inscriptions restent possibles en cours d'année, dans la limite des places disponibles.

N'hésitez pas à vous présenter directement aux cours pour vous inscrire auprès des responsables de section.

Les tarifs sont adaptés en fonction de chaque situation.

Joyeuses fêtes à tous !

Contactez-nous pour plus de renseignements sur :  
aschanteloup77@gmail.com

Olivier COLAISSEAU  
Président de l'ASC

L'ACPE - Association Chanteloupienne des Parents d'élèves se présente à vous :

Vous avez été nombreux à voter pour nous lors des précédentes élections et nous vous en remercions.

**Nos actions tout au long de l'année sont :**

- Participation aux 3 **Conseils d'école** du Cantou et du Loupiot.
- **Porte parole** des parents dans l'intérêt général des enfants, que se soit auprès des écoles ou de la Mairie.
- **Accompagnement** de parents (à leur demande) dans un dialogue avec l'école sur des cas personnels.
- Organisation de la **Kermesse** : cette année elle se fera au Cantou. C'est un moment convivial et festif où parents, enfants, et enseignants se retrouvent. Elle permet également de rapporter des fonds.
- Mise en place d'action qui permettent de **récolter des fonds**, reversés équitablement aux 2 écoles afin qu'elles puissent développer des projets, des sorties, des spectacles, acheter du matériel pédagogique, ...

**- Vente des chocolats de Noël - Marché de Noël**

Ces actions peuvent exister grâce aux différents partenaires de la Ville, nos commerçants, les parents (élus ou non), qui contribuent à chaque événement en donnant du temps, du matériel, des denrées, des cadeaux, ...

- Participation à la commission restauration et à des repas dans les cantines.

Afin d'être le plus réactif possible, nous avons un Mail : [acpe77600@gmail.com](mailto:acpe77600@gmail.com), une page Facebook au nom de l'association. Nous vous invitons à aimer cette page et à la faire vivre.

Un panneau devant chaque école permet également de vous transmettre des informations. N'HESITEZ PAS !

Laëtitia WOLANSKI - Présidente ACPE

**KRAV MAGA**  
ART MARTIAL - SELF DÉFENSE

A partir du 8 Janvier 2018, inscrivez-vous aux cours de  
Krav Maga de Chanteloup en Brie  
et ne payez que 6 mois !

DOJO CHANTELOUP CLUB

Mardi : 20h00 à 21h30  
Vendredi : 20h00 à 21h30

Gymnase Frison Roche  
Rue du Moulin Bourcier

Contact :  
06 60 79 97 88  
dojochanteloup77600@gmail.com

Tarif annuel :  
2 cours par semaine : 240 €  
**144 €**

dojochanteloup.com

Dojo Chanteloup Club



Les articles reproduits dans cette page ont été écrits sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Ces textes ne sont en aucun cas cautionnés par la rédaction du bulletin municipal qui n'a pas à sa charge la vérification des informations diffusées. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un article si les conditions de parution ne sont pas respectées.

## Chanteloup 2020, avec vous pour vous

### NON, NON ET NON !

Le Conseil municipal du 8 décembre dernier a voté une motion contre la volonté insistante et répétée du Maire de Montévrain de vouloir absolument fusionner avec Chanteloup. Il est temps de mettre un terme définitif à cette campagne, inamicale envers notre ville qui n'est demandeuse de rien.

Alors pourquoi cette idée de fusion hanterait-elle encore notre voisin ? Au-delà des différences de taille, de projet de développement urbain et économique qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs, il pourrait exister tout un faisceau de raisons cachées qui pousseraient l'édile montévrainois à envisager cette solution.

Succomber à ses sirènes serait alors catastrophique pour notre commune qui en perdant son identité, perdrait son image et sa qualité de vie enviée par beaucoup.

Le futur éco-quartier de Montévrain, prévoit 2000 logements. Quand celui-ci sera terminé il y aura encore un déficit de 600 logements sociaux, d'où une forte pénalité à la clé. Pour éviter cela, il suffirait d'en construire un certain nombre sur Chanteloup qui a toujours respecté les quotas en la matière. On réglerait ainsi le problème de l'amende.

La loi impose aux villes de plus de 5 000 habitants une aire de stationnement des gens du voyage. Chose que Montévrain refuse toujours de faire, pénalisant toute la CAMG, compétente en la matière. Chanteloup n'a pas à répondre aux exigences de la loi, au regard de sa population.

Quid du PLU : celui de Montévrain autorise des constructions de 4 étages et plus. Il n'en sera jamais ainsi à Chanteloup, même après la révision.

Le taux de la taxe foncière à Montévrain est supérieur de 3,38 points au nôtre. Celui du foncier non bâti de 34,09 points. L'endettement à hauteur de 21,1 M € représente 3,5 fois notre budget.

**Chanteloup ne fusionnera pas avec Montévrain !**

**Les élus de la majorité municipale**

## Chanteloup en Brie notre village

## Chanteloup nous rassemble

### DECES DE PIERRE-MARIE SOULIS

Aujourd'hui, je souhaite adresser mes plus sincères condoléances à la famille de Pierre-Marie SOULIS, conseiller municipal, tête de la liste CHANTELOUP NOUS RASSEMBLE, qui nous a soudainement quitté au mois d'octobre dernier.

### PANNEAUX LUMINEUX

L'implantation de panneaux lumineux sur la commune est une excellente idée, très utile pour informer les chanteloupiens et les personnes de passage sur notre commune.

Pour le moment, nous pouvons y lire la date du jour, la température extérieure et la fête à souhaiter. Il y a aussi quelques informations sur vos démarches administratives. On y annonce aussi les manifestations municipales ainsi que celles organisées par Marne et Gondoire.

Toujours dans mon soucis de soutenir les associations et les bénévoles qui les composent et donnent beaucoup de leur temps pour nous divertir, ainsi que soutenir les petits commerces qui se donnent beaucoup de mal pour nous servir et lutter contre les grandes surfaces, il me semble que l'affichage sur ces panneaux lumineux ne devrait pas rester uniquement un affichage municipal. Je pense qu'il devrait s'élargir à l'annonce des événements organisés par les associations et à l'annonce des ouvertures des nouveaux commerces.

C'est en unissant tous les acteurs d'une commune et en les soutenant qu'on arrive à améliorer largement le quotidien de tous.

Gaëlle BOUVIER  
[bouvier.gaelle@sfr.fr](mailto:bouvier.gaelle@sfr.fr)



À Chanteloup  
Horaires d'ouvertures :

Mercredi :  
de 14 h 30 à 18 h 30

Vendredi :  
de 14 h 30 à 18 h 30

Samedi :  
de 10 h à 13 h.



**Calendrier des collectes  
des encombrants :**

Lundi 19 mars 2018

Lundi 18 juin 2018

Lundi 17 septembre 2018

Lundi 17 décembre 2018



**Office de Tourisme  
Marne-et-Gondoire**

2, Rue du chemin de fer  
77400 Lagny-sur-Marne  
01-60-31-55-70

# FRISSON BAROQUE

24 \ 28 JANVIER 2018

Rentilly

Collégien

Jossigny

Bussy  
-Saint  
-Georges

Ferrières  
-en  
-Brie

Lagny  
-sur  
-Marne



## MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

### Horaires

Lundi : 9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 45

Mardi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Vendredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Samedi : 9 h 00 - 11 h 45

Fermeture le jeudi

### Numéros utiles

Secrétariat : 01.64.12.74.50

Comptabilité : 01.64.12.74.51

Urbanisme  
et logement : 01.64.12.74.52

Culture : 01.64.12.74.54

Périscolaire : 01.64.12.74.58

Halte garderie : 01.60.54.19.61

### BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :

Marcel OULÉS, Maire

Groupe de relecture :

Pierrette MUNIER, Fabienne GILLIOT,  
Grégory ATTÉBA, Ali BOUCHAMA,  
Toufik HAMDI, Thomas MOINDROT.

Coordination : Service Communication

Tél : 01.64.12.74.50

Impression :

Dépôt légal : 1980-3